

LICENCE 3 PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

La profession de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est une profession en forte tension qui éprouve d'importants besoins de recrutement sur tout le territoire national.

Et d'ici 2040, le nombre de mesures de protection devrait doubler ce qui accroîtra encore les besoins de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

EN SAVOIR PLUS

Date de rentrée

9 Septembre 2024

Pré-requis

- Étudiants ayant validé 120 ECTS dans les mentions suivantes du diplôme national de licence : Droit, Economie, Gestion, Economie et gestion, Administration économique et sociale, Sciences sanitaires et sociales.
- Étudiants ayant validé 120 ECTS des diplômes d'État du travail social de niveau 6 (ASS, ES, EJE, CESF, ETS).
- Étudiants titulaires des BTS et DUT des filières sociales et gestion - administration - droit - finance.

Régime d'inscription

Formation continue et contrat d'alternance ou de professionnalisation

Rythme

- 1 semaine sur 2 en formation jusqu'en juin
- Ensuite en entreprise jusqu'en septembre

Responsables

LAMBERT Sophie
sophie.lambert@univ-amu.fr

Droits d'inscription

- Pour la formation continue : 5175,00€ + CVEC (100 euros pour 23-24)
- Pour les contrats d'alternance et de professionnalisation à déterminer par le CFA (en cours)

Nombre de crédits

180 crédits

Nombre de places

30

veronique.nguyen-minh@univ-amu.fr @



Faculté de Droit et de Science Politique
3 avenue Robert Schuman
13100 Aix-en-Provence

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances spécialisées en matière de protection des majeurs

La formation permet d'acquérir les savoirs théoriques indispensables à l'exercice de la profession de MJPM (quelque soit le mode d'exercice futur) en abordant tous les domaines concernés (médical, médico-social, juridique, budgétaire, administratif...).

Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants

Le rythme de l'alternance et le nombre de modules organisés sous la forme de mises en situation ou d'études de cas garantissent l'acquisition de compétences immédiatement mobilisables dans le cadre du projet professionnel de l'étudiant.

VOTRE PROGRAMME

Semestre 1

- UE 1 : Les régimes de protection juridique
- UE 2 : Vie familiale de la personne protégée
- UE 3 : Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives
- UE 4 : Accompagnement social et médico-social et son approche institutionnelle
- UE 5 : Réagir aux situations en fonction des vulnérabilités de la PP
- UE 6 : Gestion patrimoniale, budgétaire et administrative
- UE 7 : Ethique et déontologie
- UE 8 : Projet tutoré
- UE 9 : Mises en situation professionnelles

Semestre 2

- UE 1 : Droits et responsabilités de la personne protégée
- UE 2 : Limites d'intervention du MJPM
- UE 3 : Vie professionnelle de la personne protégée
- UE 4 : Positionnement du MJPM : pratique et formalisation
- UE 5 : Méthodes et techniques de communication
- UE 6 : Gestion patrimoniale, budgétaire et fiscale
- UE 7 : Modes d'exercice et responsabilités du MJPM
- UE 8 : Rapport d'alternance/stage écrit
- UE 9 : Rapport d'alternance/stage oral
- UE 10 : Outils numériques – certification PIX

LE PLUS DE LA FORMATION

• Formation en alternance :

la formation repose sur une alternance entre 1 semaine de cours à l'Université dédiée à l'acquisition des savoirs transversaux et 1 semaine au sein d'une structure d'accueil (notamment association tutélaire, établissement hospitalier...) de septembre à début juin.

Il s'ensuit une période d'immersion dans le monde professionnel jusqu'au début du mois de septembre.

• Professionnalisation :

Les méthodes pédagogiques et l'intervention de nombreux professionnels du secteur témoignent de l'ambition très professionnalisante de la formation.

L'obtention du diplôme de LPro MJPM est une condition sine qua none de l'exercice de la profession de MJPM.

VOS COMPÉTENCES EN SORTIE D'ÉTUDES

- Appliquer le périmètre de la mesure de protection et ses obligations
- Adapter l'accompagnement à la personne protégée
- Agir en tant que professionnel de la protection juridique
- Approfondir ses savoirs professionnels

MÉTIERS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs : au sein d'une association tutélaire, dans un établissement hospitalier
- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs indépendant, subordonné à l'obtention d'un agrément postérieurement au diplôme de L3 Pro MJPM